



ma **vie** en Xaintrie
Concentré **d'énergies!**

PLAN D'URGENCE RESILIENCE

Réponses à la crise sanitaire du Covid-19
(MAJ 21/04/20)

Communauté de communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Avenue du 8 mai 1945
19400 Argentat-sur-Dordogne

05 55 91 01 75
economie@xaintrie-val-dordogne.fr

Face à la crise historique majeure que nous traversons, des actions immédiates, efficaces et créatives sont nécessaires. Afin de protéger sa population, la communauté de communes a ainsi décidé de doter chaque habitant du territoire d'un masque lavable, qui sera ainsi distribué à la fin de la période de confinement par l'intermédiaire des communes.

Sur les actions plus spécifiques à destination des acteurs économiques locaux, de multiples initiatives ont été prises : information des entreprises sur les mesures décidées aux niveaux national et régional, reports de loyers ou de redevances, bienveillance avec les fournisseurs pour préserver leur trésorerie, commande publique, constitution de plateformes de distribution pour les producteurs...

Les initiatives de la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne pour venir en aide à son tissu économique se multiplient et ont vocation à monter en puissance.

Ce soutien prend ainsi deux formes :

- ❖ un soutien par l'action des services de la communauté de communes qui assurent la continuité de son action et renforcer son niveau de service
- ❖ l'attribution d'aides directes et indirectes par la communauté de communes et/ou les communes.



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Ne pas se serrer la main



Ne pas s'embrasser ni se faire d'accolade



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable**



Vous avez des questions sur le coronavirus ?
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

SOUTIEN PAR LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

1) Soutien par le service « économie »

a) Accompagnement et soutien à l'initiative de création du site internet « consommez en XVD »

Suite à l'initiative prise par MB Création de créer un site internet mettant en lien les entreprises de la communauté de communes avec les consommateurs du territoire, la communauté de communes a accompagné et aidé cette structure qui s'est mis en réseau avec l'association des commerçants et artisans d'Argentat et le Club d'Entreprises « XVD Entreprises », récemment constitué à l'initiative de l'intercommunalité.

Cet accompagnement a pris la forme suivante :

- Aide à la conception du site (nom, formulaire d'inscription, ...)
- Conception des supports de communication (hors création du site)
- Diffusion de l'initiative auprès des entreprises du territoire
- Rédaction et diffusion du communiqué de presse

Par ailleurs, la Chambre d'Agriculture de la Corrèze, la fromagerie Duroux à Rilhac-Xaintrie et la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne se sont mobilisés pour les producteurs locaux de la Xaintrie en lançant la création de formule de paniers locaux. A la création de l'initiative, ce sont ainsi 10 producteurs locaux qui bénéficient de cette initiative.

b) Communication d'informations

Dès le début de la crise sanitaire, la communauté de communes s'est faite le relais auprès des entreprises du territoire (plus de 400 adresses courriel) et des mairies des informations et des dispositifs mis en place : Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre de métiers et de l'artisanat, Chambre d'agriculture, ...

c) Phoning auprès des entreprises

Afin de connaître la situation individuelle de chaque entreprise, de les orienter correctement ou encore pour calibrer le dispositif que la communauté de communes entend mettre en place pour accompagner le tissu économique local, une action de phoning a été entreprise (toujours en cours). Un recensement exhaustif est ainsi en cours de constitution.

Contact : 05 55 91 45 47
conomie@xaintrie-val-dordogne.fr

Panier local

en Xaintrie Val'Dordogne

Je commande avant jeudi > Je me régale le samedi !

Je me fais plaisir et je soutiens mes producteurs locaux !
COVID19
 100% solidaire



Info : 05 55 91 45 47
www.consommezxvd.fr

Consommez en XV'D

Je vis et je consomme ici !

www.consommezxvd.fr

Site web qui met en lien les entreprises de XV'D avec les consommateurs de XV'D.

COMMERÇANTS, ARTISANS, AGRICULTEURS,
 PRODUCTEURS LOCAUX, TRAVAILLEURS
 INDÉPENDANTS, PROFESSIONS LIBÉRALES,
 INDUSTRIELS... du territoire Xaintrie Val'Dordogne,
 faites apparaître gratuitement votre entreprise pour les
 consommateurs locaux



2) Soutien par le service « budget »

Afin de soulager la trésorerie des prestataires et des fournisseurs de la communauté de communes, le service budget est mobilisé pour assurer un traitement rapide des factures communiquées. Les factures reçues chaque jour sont ainsi traitées dans les 4 jours. Il est fortement recommandé aux entreprises de déposer leur facture sur Chorus pour un traitement accéléré au regard des difficultés d'acheminement par voie postale.

Contact : 05 55 91 45 46

budget@xaintrie-val-dordogne.fr

3) Soutien par le service « urbanisme »

Afin de ne pas pénaliser la reprise d'activités dans le domaine du BTP à la fin du confinement, le service d'instruction des autorisations d'urbanisme (qui concerne 8 communes dotées d'un document d'urbanisme) continue à instruire tous les actes reçus en mairie.

Il est à noter que :

- la communauté de communes a décidé de ne pas utiliser les dispositions de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 qui lui permettent de proroger l'instruction des actes d'un mois.
- pour les actes les plus importants et présentant un enjeu économique (en particulier les permis de construire), une instruction accélérée est mise en œuvre.

Contact : 05 55 91 03 23

urbanisme@xaintrie-val-dordogne.fr

4) Soutien par le service « déchets »

Pour accompagner les professionnels dans le maintien ou la reprise de leur activité, la communauté de communes ouvre ses déchetteries de Monceaux-sur-Dordogne et de Saint-Privat. Elle est réservée aux artisans et aux professionnels.

La déchetterie de Monceaux-sur-Dordogne est accessible les lundis matins et vendredis matins et celle de Saint-Privat le mercredis matins. Elles sont accessibles uniquement aux professionnels avec prise de rendez-vous préalable.

Contact : 06 79 28 39 37

dechets@xaintrie-val-dordogne.fr

5) Soutien transversal par la « direction générale des services »

Au-delà de la coordination des services, la direction générale est en contact quotidien avec les services de la Région (flux d'information ascendant et descendant) et se mobilise pour qu'aucun retard ne soit constaté dans la passation et l'exécution des contrats de commande publique. En effet, cette dernière constitue un pan essentiel de l'activité économique et il est indispensable que la communauté de communes participe à l'effort de reprise économique. Les marchés initialement prévus au budget 2020 seront ainsi réalisés dans le planning initialement prévu (travaux de consolidation aux Tours de Merle, siège intercommunal, acquisition de matériels pour le service déchets, ...)

Contact : 06 50 72 74 62

rodolphe.mailles@xaintrie-val-dordogne.fr

AIDES DIRECTES ET INDIRECTES

1) EXONERATION OU REPORT DES LOYERS POUR LES LOCATAIRES DE BAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS

Auteur de la mesure :

- Communes et Communauté de communes

Bénéficiaires de la mesure pour la communauté de communes :

- Professionnels de santé de la MSP d'Argentat-sur-Dordogne ne pouvant plus exercer

S'agissant des communes, la communauté de communes ne peut qu'inviter les communes qui louent des locaux commerciaux ou professionnels à faire preuve de mansuétude à l'égard de leur locataire en leur accordant une exonération ou, le cas échéant, un report des loyers.

2) EXONERATION DE DROITS DE PLACE ET REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Auteur de la mesure :

- Communes

Pour les seules communes ayant instaurées des droits de places et des redevances d'occupation du domaine public, la communauté de communes les invite à exonérer les professionnels, en particulier les bars / restaurants ayant des terrasses situés sur le domaine public, les entreprises ayant des chantiers réalisés sur le domaine public pour la durée d'interruption des travaux relative au confinement ou encore les producteurs locaux s'installant sur les foires et marchés.

3) ABONDEMENT AU FONDS DE PRET DE SOLIDARITE ET DE PROXIMITE

Auteur de la mesure :

- Région Nouvelle-Aquitaine
- Banque des Territoires (Caisse des Dépôts)
- Communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne

Bénéficiaires de la mesure :

- Entreprises du secteur du commerce, de l'artisanat, et des services de proximité créé avant le 1^{er} février 2020 et dont l'effectif est inférieur ou égal à 10 salariées
- Associations employeuses de moins de 50 salariés

Objectif du fonds :

- Financement d'un besoin en trésorerie à très court terme découlant de la crise du Covid 19 et non pris en charge par les dispositifs publics ou privés sur la base d'un prévisionnel de trésorerie sur 3 mois.

Descriptif du fonds :

- Prêt à taux zéro, sans garantie
- Prêt public de 5 000 € à 15 000 € maximum
- Versement en une seule fois
- Remboursable sur une durée maximum de 4 ans, dont 12 mois de différé

4) ATTRIBUTION D'AIDES DIRECTES

Auteur de la mesure :

- Communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne

Bénéficiaires de la mesure :

- Entreprises du secteur du commerce, de l'artisanat, et des services de proximité créé après le 1^{er} février 2020, dont l'effectif est inférieur ou égal à 10 salariées (c'est-à-dire aux entreprises n'ayant pas accès aux fonds de l'Etat et de la Région) subissant une fermeture administrative ou subissant une baisse d'activité substantielle.

Objectif du fonds :

- Aider les entreprises de la communauté de communes ne pouvant pas bénéficier des mesures de l'Etat et de la Région (activité à titre principal) et subissant une baisse d'activités substantielle

Descriptif du fonds :

- Subvention équivalente au montant des charges fixes (hors emprunt) de l'entreprise dans la limite de 1500 €
- Subvention reconductible jusqu'à la fin de la crise (aide mensuelle pour les entreprises éligibles)

5) ATTRIBUTION DE BONS D'ACHAT AU PERSONNEL INTERCOMMUNAL

Le Gouvernement a annoncé le versement d'une prime exceptionnelle défiscalisée à certains fonctionnaires, pour récompenser leur implication pendant la période d'état d'urgence sanitaire, conformément à la promesse faite par Emmanuel Macron lors de son allocution télévisée du 25 mars 2020.

Son montant est fixé à 1.000 euros maximum dans la fonction publique d'État et dans la fonction publique territoriale. Concernant cette dernière, il est laissé à discrétion des collectivités et de leurs groupements d'instaurer ou non cette prime et d'en déterminer le montant et les conditions.

Concernant la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne et son CIAS, il a été décidé d'accorder cette prime en signe de reconnaissance. Afin toutefois de soutenir le commerce de la communauté de communes, elle prendrait la forme d'attribution de bons d'achat (à l'instar de ce que pratique déjà la communauté de communes pour le Noël des enfants du personnel intercommunal). Xaintrie Val' Dordogne souhaite ainsi témoigner de sa parfaite implication pour soutenir le commerce local.

ANNEXE : PRECISIONS SUR LA FISCALITE ECONOMIQUE LOCALE

1) Sur les impositions foncières

Les récentes ordonnances prises par le Gouvernement ne prévoit pas de dispositifs dérogatoires que les collectivités et leurs groupements pourraient actionner concernant l'exonération de fiscalité économique (notamment CFE et taxe foncière). C'est donc le dispositif de droit commun qui s'applique. Dans ce cadre, il n'est pas possible pour une collectivité de décider une exonération, totale ou partielle, sur le seul motif d'une crise économique. Il convient néanmoins de préciser que des alternatives sont ouvertes.

a) *Le report des échéances fiscales*

Les échéances fiscales de mars 2020 peuvent être reportées de 3 mois sans justification, et sans pénalité. Les entreprises ou leur expert-comptable peuvent ainsi demander le report du règlement des échéances des impôts directs suivants : l'acompte d'impôt sur les sociétés, la taxe sur les salaires, et (pour les entreprises qui payent ces impôts mensuellement) la cotisation foncière des entreprises et la taxe foncière.

Concernant les contrats de mensualisation pour le paiement de la CFE ou de la taxe foncière, ceux-ci peuvent être suspendus dans l'espace professionnel ou en contactant le Centre prélèvement service. Le montant restant sera prélevé au moment du paiement solde de l'impôt en fin d'année 2020.

b) *La demande de remise gracieuse d'impôts*

Lorsque le report de paiement n'est pas suffisant au regard des difficultés de l'entreprise, il est possible d'obtenir des remises d'impôts, pénalités ou intérêts de retard sur des dettes fiscales en cours en apportant des éléments concrets sur sa situation financière.

Le critère de situation difficile de l'entreprise sera apprécié strictement par l'administration fiscale. Il faut pouvoir établir une gêne financière importante provoquée par la crise sanitaire actuelle, voire un risque de cessation de paiement en cas de paiement des dettes fiscales. Contrairement aux reports des charges fiscales, l'administration fiscale dispose ici d'un pouvoir discrétionnaire d'appréciation.

Ainsi, toute demande de remise gracieuse doit être directement adressé à la DGFIP, et non à la communauté de communes.

2) Sur la taxe de séjour

Dans l'attente de décisions prises par l'Office de Tourisme Vallée de la Dordogne.